

Les malheurs ne finissent pas pour Léon Nzouba

Depuis qu'ils ont orchestré le hold-up militaro-constitutionnel pour se maintenir au pouvoir, rien ne fonctionne à la normale pour les émergents. L'un d'eux, Léon Nzouba, déclaré victime d'un vol de plus de 24 millions de Fcfa la semaine passée, est, aujourd'hui, dans la tourmente en France, où il devra payer une forte amende et surtout ne pas voir sa plainte prospérer.

Merlin Mbina

La semaine dernière, Léon Nzouba, ministre de la Santé, l'éternel habitué des excentricités, a encore défrayé la chronique. Non pas du fait d'avoir été conspué par des manifestants gabonais à son arrivée à l'aéroport Paris Roissy Charles de Gaulle, mais parce qu'il affirme avoir curieusement été délesté d'un montant de 37 000 euros, soit 24 270 406 Fcfa, pendant le vol Air France Libreville-Paris, dans la nuit de vendredi 28 à samedi 29 octobre. A son arrivée dans la capitale française, le ministre s'était empressé de porter plainte contre X au commissariat du 8^{ème} arrondissement. Seulement, les choses ne se passent pas comme le souhaitait le nouveau roi des Tsogho.

Aujourd'hui, les faits se précisent dans cette affaire. Selon une source digne de foi, au niveau de la plainte, la déposition faite par Léon Nzouba comporte quelques éléments troublants. Le ministre, qui a déclaré avoir perdu la somme de 37 000 euros en coupures de 500 euros réparties dans deux enveloppes kraft soigneusement rangées dans son bagage à main, s'est laissé aller à quelques contradictions lors de son audition. Selon le récit des événements, Léon Nzouba était endormi quand le chapardage a eu lieu et qu'il se serait aperçu du teigneux forfait au moment de quitter l'avion. En outre, le ministre de la Santé aurait donné des détails minutieux sur le déroulement du vol de son gros butin. Problème : le ministre n'était-il pas endormi ? Dormait-il les yeux miou-



Léon Nzouba accusé par ses amis d'avoir dérobé l'argent.

verts ? Cette dernière information a rendu dubitatifs les agents du commissariat du 8^{ème} arrondissement qui préjugent la déposition de l'étonnante victime. On apprend aussi que Léon Nzouba, à sa descente de l'avion, malgré le constat du vol, n'est pas directement allé porter plainte. Il aurait d'abord pris ses appartements dans un somptueux hôtel parisien, reçu quelques proches, avant de songer à se rendre au commissariat. Etonnant comportement de la part de quelqu'un qui déclare tout de même avoir perdu la pimpante somme de 37 000 euros. Du coup, le commissariat pourrait ranger sans suite la plainte de l'émergent.

Cette information fait monter la grogne au sein du comité restreint d'Ali Bongo où beaucoup de profit-situationistes concluent que l'argent n'a jamais été volé dans l'avion. Léon Nzouba aurait simplement simulé ce vol pour empocher les sous. Ça promet !!!

Comme si les malheurs ne finissaient pas, le ministre de la Santé, pour avoir transporté une somme en liquide de plus de 10 000 euros – montant autorisé –, devra payer une amende correspondant à 25 % de la somme saisie – disons plutôt délestée. Léon Nzouba est donc attendu au trésor public français pour régler la facture de 9 250 euros. De même, l'argent supposé volé dans l'avion était, semble-t-il, destiné à soudoyer un groupe de Gabonais de la diaspora pour contrecarrer les manifestations anti-Bongo enregistrées depuis le hold-up électoral. Que va faire le ministre de la Santé pour régler cette autre équation ? Osera-t-il s'en remettre à son chef Boa pour l'envoi d'un western union ? Mais le médecin pourrait aussi envisager le pire : une démission du gouvernement comme il l'avait déjà fait dans un passé pas si récent... Décidément, cet homme et le « ndoutou » ne font qu'un.